

DÉPARTEMENT
TARN ET GARONNE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE
CASTELSARRASIN

COMMUNE DE MOISSAC

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN LE 25 mars (25/03/2021)

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 mars, sous la présidence de Monsieur Romain LOPEZ, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Romain LOPEZ, **Maire**,

M. Luc PORTES, Mme Any DELCHER, M. Jérôme POUGNAND, Mme Claudine MATALA, M. Pierre PUCHOUAU, Mme Stéphanie GAYET, M. Guy LOURMEDE, Mme Sophie LOPEZ, **Adjoint**,

Mme Danièle SCHATTEL, M. Bernard MOUILLERAC, Mme Nicole LAFFINEUR, Mme Pierrette ESQUIEU, Mme Danièle PAPUGA, M. Robert POMAREDE, M. Georges SEGARD, Mme Marie-Line DESCAMPS, Mme Arlette CAZORLA, M. Philippe GARCIA, M. Michel ALBERGUCCI, M. Jean-Christophe THIERS, M. Frédéric GENRIES, M. Soufiane ACHCHTOUI, M. Robert DUPARC, M. Jean-Claude LORENZO, M. Ignace VELA, M. Franck BOUSQUET, Mme Marie CAVALIE, Mme Estelle HEMMAMI, **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

Mme Anne-Marie DUPONT (représentée par Madame Any DELCHER), Mme Jessie COTINET (représentée par Monsieur Frédéric GENRIES), Mme Laureen GONZALEZ (représentée par Monsieur Jérôme POUGNAND), **Conseillers Municipaux**.

ÉTAIT EXCUSE :

M. Philippe LERMINEZ, **Conseiller Municipal**.

Madame LOPEZ est nommée secrétaire de séance.

49– 25 mars 2021

49. *Extension de l'école du Sarlac – demande de subventions*

Rapporteur : Madame GAYET.

Considérant la nécessité d'agrandir, dans les plus brefs délais, l'école du Sarlac afin de pouvoir dispenser des cours d'occitan dans les meilleures conditions possibles, notamment en faisant l'acquisition d'un bâtiment modulaire. L'implantation est à but pérenne.

Considérant que le projet est estimé à 90 000 € HT (soit 108 000 € TTC),

Considérant que cette opération est susceptible d'être subventionnée par l'Etat et le Conseil Départemental du Tarn et Garonne,

Considérant le plan de financement prévisionnel de l'opération suivant :

DEPENSES	HT	TTC
Maîtrise d'œuvre	9 500,00 €	11 400,00 €
Fondations, extension réseaux	10 500,00 €	12 600,00 €
Acquisition et installation	70 000,00 €	84 000,00 €
Total	90 000,00 €	108 000,00 €

RECETTES		
Partenaires	%	MONTANTS
ETAT	50%	45 000,00
Conseil Départemental (30 % de 48 000 €)	16%	14 400,00
Commune	34%	30 600,00
TOTAL	100%	90 000,00 €

Vu le projet et le plan de financement,

**Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,**

APPROUVE le projet et le plan de financement ci-dessus.

AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter, en conséquence la subvention la plus élevée possible auprès de l'Etat et du Conseil Départemental du Tarn et Garonne,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce projet.

Pour copie conforme

Moissac le 30 mars 2021

Le Maire,

Romain LOPEZ

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter

De la transmission en préfecture le :

De sa publication et/ou notification le :